



- Zones Urbaines (U) :**
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Ula : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage
- Zones à urbaniser (AU) :**
 IAUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 IAUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 IAUIa : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 IAUIc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 IAUIl : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 IAUIu : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

- Zones naturelles (N) :**
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivoa)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping
- Zones agricoles (A) :**
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge
 Ad2 : Secteur de Coarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage détaillées sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

- Prescription**
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
- Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)**
 Petit patrimoine
 Bâti intéressant
 Bâti remarquable
- Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)**
 Arbre
 Haie ou talus à préserver
 Site naturel ou paysager à protéger
 Zone humide
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme**
 Cours d'eau
 Liaison douce existante à conserver
 Liaison douce à créer
- Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme**
 Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement esplanade communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liaison douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	594
14	Stationnement paysagé	Commune	7497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Futur Proche
 aménagement, urbanisme, paysage

Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère



PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

4.2- Règlement graphique

Plan 5 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/04/2017	24/05/2019	01/02/2022

Régie sociale : 2 rue Alain Bernaud / 44 801 SAINT-HERBLAN Cedex / 0 20 40 76 56 56
 Agence Bretagne : 6 rue de l'Horizon / 29 203 BREST / 0 20 40 57 32 29
 www.futurproche.fr